

1. - L'Europe, nouvelle frontière pour l'artisanat et la petite entreprise - Rappel -
2. - Organismes sociaux - Concertations préélectorales - Rappel -
3. - Une nouvelle équipe de France des métiers est née - Sécurité sociale - Désignations -
4. - Les Brèves - L'agenda -

## Rappel

Voici, dans l'ordre de la liste officielle des candidats, le rappel des propositions figurant dans les programmes, telles qu'elles ont été présentées le 27 mars par les candidats ou leurs représentants aux journalistes d'information sociale (source AFP).

Olivier BESANCENOT

Interdiction des licenciements. CDI comme seul contrat de travail. Réduction du temps de travail et partage du travail entre tous.

Marie-Georges BUFFET

Loi de "sécurisation sociale de l'emploi et de la formation". Réaffectation des exonérations de charges sociales au financement de crédits à taux zéro pour les entreprises. Nouveau service public de la formation tout au long de la vie.

Gérard SHIVARDI

Interdiction des délocalisations et des licenciements. Nationalisation des secteurs clés de l'industrie et de la banque.

François BAYROU

Possibilité pour chaque entreprise de créer deux emplois exonérés de charges pendant cinq ans. Transfert d'une partie des charges sociales sur la TVA, la CSG... (suite p.2)

## L'Europe, nouvelle frontière pour l'artisanat et la petite entreprise

*Les 16 et 17 avril se tient à Stuttgart une conférence européenne destinée à définir les politiques susceptibles d'accroître la compétitivité de l'artisanat et des petites entreprises.*

A peine fêté le cinquantième anniversaire du Traité de Rome et à une semaine du premier tour de l'élection présidentielle en France, la Commission européenne réunit les 16 et 17 avril à Stuttgart, la quatrième conférence sur l'artisanat et les petites entreprises. Succédant aux rendez-vous d'Avignon en 1989, de Berlin en 1994 et de Milan en 1997, cette rencontre sera l'occasion de dresser un bilan de la place prise par ces catégories d'entreprises dans l'élaboration des politiques européennes. En matière de représentation, l'UPA et l'APCM ont constitué en lien avec les pouvoirs publics un Bureau européen de l'artisanat français, et sont elles mêmes adhérentes à l'UEAPME -Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises-. Pourtant, et quelle que soit la reconnaissance accordée à cette organisation, la prise en compte des priorités de l'artisanat et de la petite entreprise demeure insuffisante. Et le Parlement européen a eu raison d'affirmer qu'en dépit de certaines avancées, ces entreprises sont restées les "orphelines

de l'Europe". Alors que l'on compte plus de 25 millions d'entreprises de moins de 50 salariés occupant 90 millions d'actifs, pourquoi cette force économique et sociale de premier plan reste-t-elle à l'écart de l'essentiel de l'action politique européenne ? Sans le revirement nécessaire, la stratégie de Lisbonne visant à accroître les niveaux de croissance au sein de l'Union, pourrait bien échouer. Heureusement, des volontés contraires se manifestent. La participation personnelle d'Angela Merkel à la conférence de Stuttgart témoigne de l'intérêt tout particulier porté par la présidence de l'Europe à l'avenir de l'artisanat et des petites entreprises. Avec l'ensemble des représentants de l'artisanat français qui seront présents à la conférence, le Président de l'UPA plaidera clairement pour que les exécutifs européens (Commission et Conseil) s'engagent à mettre en pratique le principe "penser petit d'abord", de sorte qu'aucune législation européenne ne soit décidée avant d'en avoir évalué l'impact sur l'artisanat et les petites entreprises.

## Rappel (suite)

...et/ou création d'une taxe sur l'énergie fossile. Réforme du licenciement économique pour que le contrat de travail ne soit pas rompu mais transféré à une structure paritaire chargée de financer la reconversion du salarié.

José BOVE

CDI à temps complet comme seul contrat de travail. Droit d'intervention des élus du personnel contre le temps partiel. Licenciement interdit pour les entreprises réalisant des profits.

Dominique VOYNET

Abrogation du CNE. Développement d'une économie sociale et solidaire appelée à devenir la principale source d'emplois car non délocalisable.

Philippe de VILLIERS

Baisse de 50% des charges qui pèsent sur les PME-PMI. Exonération de charges pendant deux ans pour toute création d'entreprise.

Ségolène ROYAL

Droit au premier emploi pour les jeunes avec la création de 500.000 "emplois-tremplin". Négociations pour consolider les 35 heures et en réduire les effets négatifs. Sécurité sociale professionnelle offrant une rémunération pendant un an égale à 90% du dernier salaire, formation et aide personnalisée. Aides aux entreprises conditionnées à l'engagement de ne pas licencier quand elles font des profits substantiels, et de rembourser en cas de délocalisation. Suppression du CNE.

Frédéric NIHOUS

Moratoire sur la fermeture des services publics en zone rurale. Fiscalité attrayante pour les entreprises s'installant en milieu rural et défense des marchés traditionnels.

Jean-Marie LE PEN

Suppression des 35 heures....  
(suite p.3)

## Une tribune de choix pour les Présidents et Vice-Présidents UPA de caisses sociales

*"Chacun d'entre vous, ici présent, mais aussi les centaines d'administrateurs sur tout notre territoire,... vous êtes des maillons essentiels de notre cohésion sociale. Vous incarnez la défense d'une des valeurs première de notre République : notre système de protection sociale."* Réunis le 21 mars à Paris, les Présidents et Vice-Présidents UPA de caisses sociales ont largement été félicités par le Président de l'UPA pour leur engagement, leur disponibilité mise au service du bien commun et leur compétence. L'hommage était d'autant plus mérité que seuls les représentants de l'UPA ont permis en 2001 de sauvegarder le système de gestion paritaire des régimes sociaux quand le Medef et la CGPME avaient décidé de ne plus siéger dans les organismes. Et le retour à la gestion des caisses du Medef et de la CGPME en 2006 n'a pas empêché l'UPA de garder une majorité de présidences de caisses de sécurité sociale. L'assistance a par ailleurs bénéficié d'une tribune particulièrement riche et d'exposés d'un excellent niveau. En effet, tous les Directeurs des caisses nationales (CNAMTS, ACOSS, CNAF, CNAVTS), de l'Ucanss et de la sécu-



De droite à gauche, Roselyne Lecoultré, Vice-Présidente de la CNAF, Gérard Quévillon, Président du RSI, Dany Bourdeaux, Présidente de la commission sociale de l'UPA, Pierre Burban, Président de l'Accoss et Secrétaire Général de l'UPA, Marcel Lesca, Vice-Président de la CNAVTS.

rité sociale se sont succédés afin de présenter les priorités de chacune des branches pour les années à venir. L'après-midi fut consacrée à des échanges entre la salle et les intervenants à la tribune, destinés à éclairer chacun sur le rôle des Présidents et Vice-Présidents UPA au sein des organismes sociaux et à envisager le meilleur mode d'information des administrateurs. Le Président du Régime social des indépendants était par ailleurs présent, de sorte que les vicissitudes préalables à la mise en place de l'Interlocuteur social unique ont été évoquées.

## ELECTIONS

### Concertations préélectorales

A l'approche des scrutins des 22 avril et 6 mai prochains, l'UPA poursuit une série de concertations avec les représentants des candidats à l'élection présidentielle. C'est ainsi que le 20 mars, Pierre Martin a rencontré successivement Dominique Paillé, député des Deux-Sèvres et délégué général au débat de l'UMP, puis François Fillon, ancien ministre, conseiller politique de Nicolas Sarkozy. Celui-ci a notamment marqué un intérêt certain à l'évolution du dialogue social dans l'artisanat et aux propositions de l'UPA dans ce domaine. Le 28 mars, le Président a rencontré successivement Michel Mercier, Président du groupe Union centriste au Sénat et Vice-Président

exécutif de l'UDF, puis Jean-Louis Bianco, Directeur de campagne de Ségolène Royal. Le surlendemain, la candidate socialiste annonçait une mesure en faveur de l'emploi des jeunes dans l'artisanat et le commerce. Les contours imprécis de la mesure n'ont pas permis à l'UPA de réagir officiellement. Toutefois, le Président a rappelé que la grande majorité des entreprises artisanales a d'abord besoin de personnel qualifié, ajoutant que le "contrat première chance" n'aura d'intérêt pour les artisans que s'il contribue à aider les jeunes à acquérir un savoir-faire professionnel, notamment par un développement de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation.

## Une nouvelle équipe de France des métiers est née

Le 31 mars 2007 se terminaient les finales nationales des Olympiades des Métiers à Amiens. 673 jeunes venant de 22 régions de France ont concouru dans 49 métiers différents. Les trois meilleurs jeunes dans chaque métier ont été récompensés en présence notamment du parrain de la manifestation, Claude Onesta, entraîneur national de l'Équipe de France masculine de Handball. Pendant les trois jours du concours environ 60 000 visiteurs, dont 15 000 collégiens et 12 000 apprentis, ont pu suivre de près l'avancement des travaux des jeunes tout en découvrant les métiers. L'objectif premier est de montrer les métiers aux jeunes et de

valoriser l'image de ces métiers. Pour Marie-Thérèse GEFFROY, la présidente de Worldskills France, comité d'organisation des Olympiades des Métiers, *"l'impact voulu d'une telle manifestation est de donner une vraie idée de ce que sont les métiers dans tous les secteurs d'activité, ... et surtout de donner une image positive des jeunes qui ont choisi la voie de l'alternance ou la voie de l'apprentissage"*. Ces jeunes ont défendu leur région et leur savoir-faire. Une place d'honneur au concours leur ouvre maintenant des portes pour le début de leur carrière. La tâche des jurys s'est révélée délicate, le niveau des jeunes étant très élevé, certains s'entraînant depuis plus de 3 ans. Les lauréats des finales nationales constitueront la nouvelle équipe de France des métiers. Ils participeront aux entraînements techniques et aux stages de préparations physiques et mentales organisés en vue de leur future participation au concours international, fin novembre 2007 au Japon. Pour consulter les résultats :

<http://www.carre-final.com/cofom>,  
Tel : 01.49.30.12.92



Les lauréats des finales nationales

## SECURITE SOCIALE

### L'UPA reste aux commandes de l'Ucanss

Le Conseil d'orientation de l'Ucanss -Union des caisses nationales de sécurité sociale- a reconduit à sa tête le 23 mars pour un mandat de cinq ans le Président sortant, Pierre Burban, par ailleurs Secrétaire Général de l'UPA et Président de l'Acoss. Sa candidature a recueilli la totalité des voix exprimées. L'Ucanss est l'organisme employeur des personnels de la Sécurité sociale, soit un total de 170.000 salariés. En qualité de fédération patronale, l'Ucanss négocie la convention collective de la branche avec les représentants des salariés, procède à la gestion des ressources humaines et prend en charge les missions mutualisées (expertise immobilière, achats...) entre les différentes branches de la

Sécurité sociale (assurance maladie et risques professionnels, assurance vieillesse, prestations familiales, recouvrement). Le représentant de l'UPA au Conseil d'orientation a tenu à souligner la façon dont les partenaires sociaux sont parvenus à dynamiser le dialogue social au sein de l'Ucanss ces dernières années et à faire de cette institution une véritable maison commune aux différentes branches de la Sécurité sociale. Saluant pour sa part la vitalité avec laquelle les personnels qui travaillent dans les organismes ont contribué au changement, Pierre Burban a souhaité poursuivre et amplifier l'action engagée en vue d'améliorer la qualité du service public de la Sécurité sociale.

## Rappels (suite)

Baisse d'impôts sur le revenu pour relancer la croissance et l'emploi.  
Obligation pour les compagnies d'assurance à investir dans les PME.

Allègement des cotisations salariales de 200 euros par salarié gagnant jusqu'à 1,4 SMIC.

Arlette LAGUILLER

Interdiction de licencier dans les entreprises faisant de gros profits.  
Transformation de tous les contrats précaires en CDI.

Nicolas SARKOZY

Suppression du CDD et nouveau contrat unique à durée indéterminée pour les embauches, avec droits sociaux progressifs et procédures de licenciement simplifiées. Fusion ANPE/Unedic sans évincer les partenaires sociaux.

Nouvel accompagnement des chômeurs avec suspension ou diminution des allocations après refus de deux offres valables d'emploi. Détaxation et défiscalisation des heures supplémentaires. Réflexion sur le financement d'une partie de la protection sociale par une hausse de la TVA.

## Désignations

UPA RHONE-ALPES  
André De Luca, CNAMS,  
succède à la présidence à  
Bruno Cabut, CGAD.

UPA HAUTE-PROVENCE  
Richard Adamo, CAPEB,  
succède à la présidence à  
Michel d'Angelo, CNAMS.

UPA HAUTE-MARNE  
Dominique Boz, CAPEB,  
succède à la présidence à  
Alain Possamaï, CAPEB.

UPA PYRENEES-ORIENTALES  
Michel Bruzi, CNAMS,  
succède à la présidence à  
Jean Lloret, CAPEB.

## Pénibilité au travail : reprise de la négociation

Après une interruption de plus d'une année, les partenaires sociaux se sont retrouvés le 3 avril pour une neuvième séance de négociation plénière sur la pénibilité au travail. Alors qu'un terrain d'entente est trouvé sur l'amélioration des conditions de travail et sur la transposition de l'accord cadre européen sur le stress au travail, en revanche la question de la réparation de la pénibilité n'a pas pour l'heure permis d'aboutir à un accord entre délégations patronale et syndicale. Les représentants des employeurs, dont l'UPA, se sont opposés à l'instauration d'un nouveau système de réparation à caractère uniforme et automatique, a fortiori si le financement de ce système devait être supporté exclusivement par les entreprises.

## Inauguration de la caisse nationale du RSI

Philippe Bas, alors encore ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, a inauguré le 13 mars à la Plaine Saint-Denis, le siège de la Caisse nationale du Régime social des indépendants -RSI- en présence de nombreux responsables de caisses sociales. Les locaux occupent une surface de 13.000 m<sup>2</sup> et sont destinés à accueillir 600 collaborateurs. Le ministre a assimilé l'inauguration à "l'acte de naissance du RSI" tandis que le Directeur général, Dominique Liger, a annoncé la signature d'une convention de services qui formalisera les responsabilités entre le RSI et l'Acoss pour réaliser l'Interlocuteur social unique (ISU).

## L'UPA signataire de l'accord AT-MP

Conformément à la décision de son Conseil national, l'UPA a donné mandat à sa négociatrice, Dany Bourdeaux, pour signer le protocole d'accord sur la prévention, la tarification et la réparation des risques professionnels. Trois raisons principales ont motivé ce choix : l'accord maintient le système mutualisé de tarification des accidents du travail et maladies professionnelles au profit des entreprises de moins de 11 salariés ; il réaffirme la nécessité de développer un dialogue social adapté à la taille des entreprises, ce qui va dans le sens d'une application de l'accord du 12 décembre 2001 pour le développement du dialogue social dans l'artisanat ; enfin il se donne pour objectif de sécuriser la responsabilité juridique et financière des employeurs en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

## Un nouveau Code du travail fin 2007

Avec 4238 articles dont 3652 pour la partie législative et 586 pour la partie réglementaire, le Code du travail est en cours de rénovation. La recodification de la partie législative est achevée mais il faudra attendre la fin de l'année pour le découvrir dans sa globalité. "Jamais un ministère n'a consacré autant de temps à une mission de recodification", selon le directeur général du Travail, Jean-Denis Combrexelle qui chapeaute le projet. L'ambition des rédacteurs est de rendre le texte plus accessible et surtout de se placer du point de vue de l'utilisateur : "le nouveau code n'a pas été pensé pour les 150 universitaires spécialistes du droit social mais pour les salariés, les employeurs et les représentants du personnel". En outre la réécriture se fait à droit constant.

## Retraites : le calendrier prévu par la loi Fillon

La loi sur les retraites du 21 août 2003 prévoit un processus d'ajustement par étapes du système de retraites entre 2004 et 2020. L'étape en cours porte sur l'alignement de la durée de cotisation du régime de la fonction publique sur le régime général des salariés. En 2008, les fonctionnaires devront cotiser 160 trimestres (40 ans) pour toucher une retraite à taux plein. De 2009 à 2012, la loi prévoit un rallongement de la durée de cotisation de 40 à 41 ans pour tous, à raison d'un trimestre par an. Ensuite, des ajustements sont envisagés tous les quatre ans avec une perspective de 41,5 ans de cotisation en 2020.

## L'agenda

### 27 MARS

Rencontre entre le Président de l'UPA et Jean-Christophe Martin, Directeur du Commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

### 28 MARS

Rencontre entre le Président de l'UPA et Arnaud Strasser, Directeur de cabinet du ministre de l'Artisanat.

Entretiens successifs du Président de l'UPA avec Michel Mercier, Président du groupe Union centriste au Sénat, représentant François Bayrou, et Jean-Louis Bianco, directeur de campagne de Ségolène Royal.

### 31 MARS

Participation du Président de l'UPA à la Finale nationale des 39<sup>ème</sup> Olympiades des métiers à Amiens.

### 3 AVRIL

Rencontre entre les Présidents de l'UPA et de l'APCM, et le Président de l'UEAPME -Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises-, Georg Toifl, Président de la division Entreprises Artisanales de la WKÖ (Autriche).

Participation de Dany Bourdeaux, Présidente de la commission sociale de l'UPA, à la négociation sur la pénibilité au travail.

Audition du Président de l'UPA par Alain Gournac, Sénateur, chargé d'une mission temporaire auprès du Ministre de l'emploi, sur la négociation des accords de participation.

### 10 AVRIL

Participation du Président de l'UPA à l'Assemblée générale de l'UPA Pays de la Loire.

